

COMITE SYNDICAL

**JEUDI 26 JUIN 2025
à 18 H**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Production et la Livraison Alimentaire de Repas Collectifs, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle à manger du SIPLARC, au 1 rue Saint-Just à Noisy-le-Sec, sous la présidence de Madame Julie GRÜNEBAUM, Présidente en exercice.

Etaient présents :

- Madame Julie GRÜNEBAUM
- Madame Sonia BAKHTI ALOUT
- Madame Françoise CELATI
- Monsieur Théo FONSECA
- Monsieur Gilles THOMAS

Lesquels forment la majorité du Comité Syndical en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat : NEANT

Absents excusés : Madame Sissi SAIB DAHLI

Absents non excusés : NEANT

A été désigné secrétaire de séance : Madame Françoise CELATI

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-1 et L5211-17,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment en ses articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les statuts du SIPLARC approuvés par le préfet de Seine-Saint-Denis, le 5 décembre 2000,

Vu le budget primitif du SIPLARC,

Vu l'avis favorable du CST en sa forme dédiée dite F3SCT en date du jeudi 12 juin 2025 dernier ;

Considérant que la prévention des risques professionnels des métiers techniques et d'entretien représente un enjeu majeur pour le SIPLARC, tant pour prévenir efficacement les atteintes à la santé physique et mentale des agents, que pour améliorer les conditions de travail et la qualité du service rendu.

Afin d'œuvrer à la poursuite de cet objectif, le SIPLARC s'engage, dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Fonds national de la prévention ou FNP de la CNRACL :

- à réaliser une analyse approfondie des situations de travail des agents concernés par la démarche avec l'appui du prestataire mis à sa disposition par la CNRACL. A l'issue de cette étape, un plan d'actions de transformation et d'amélioration des conditions de travail sera élaboré et déployé,
- à respecter les consignes qui seront données par le prestataire et à lui fournir toute l'aide nécessaire à la réalisation de sa mission (accès aux informations, contacts avec les agents, ...) dans le respect des règles de déontologie et de confidentialité,
- à associer les personnels concernés par la démarche ainsi que les représentants du personnel dans la compréhension et la recherche de solutions adaptées aux contraintes de chaque poste ou situation de travail,
- à participer en présentiel aux groupes de travail qui seront organisés pendant la durée de l'appel à projets afin de faciliter les échanges entre employeurs participants et contribuer ainsi à l'émergence de bonnes pratiques sur la base de retours d'expérience en vue de l'élaboration d'une recommandation,
- à alimenter directement ou indirectement la Banque nationale de Données de sinistralité via l'outil PRORISQ, que la CNRACL met gratuitement à disposition des employeurs pour la saisie des données relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP).

DELIBERE

VOTE A L'UNANIMITE

Article 1er : sollicite la subvention auprès du FNP de la CNRACL,

Article 2^{ème} : autorise Mme la Présidente à déposer le dossier de subvention et à signer tous actes en préparation et exécution du présent appel à projet.

Fait à Noisy-le-Sec, le 26 juin 2025

La Présidente



Julie GRÜNEBAUM